



Homme et femme il les créa

## Le rôle de l'Église et de l'État concernant le mariage et le divorce

1. Pour une pastorale ecclésiastique
2. Le rôle de l'État

### 1. Pour une pastorale ecclésiastique

L'Église a un ministère particulier à accomplir dans le domaine du mariage, comme dans d'autres sphères de l'existence de ses membres. Sa prédication et sa pastorale tendront à fortifier la foi et engageront le couple marié au service de Dieu et de celui des membres de l'Église. La Parole que l'Église proclame concerne la vie tout entière, qui, selon l'expression consacrée de la philosophie réformée, « est toute entière religion » ou elle n'est pas! Le ministère de l'Église orientera l'obéissance totale envers Dieu que l'institution du mariage est appelée à lui rendre. Là où le mariage et la famille connaissent l'échec, la raison en est qu'il n'y existe point de communauté chrétienne vibrante de foi et active dans l'obéissance.

C'est la raison pour laquelle le ministère pastoral de l'Église portera un intérêt tout particulier envers ces centres vitaux que sont l'institution du mariage et de la famille. Il cherchera à favoriser par tous les moyens disponibles la construction et le déroulement d'une relation conjugale saine. Ceci est possible grâce à la prédication fidèle de la Parole et les directives claires et précises qu'elle donne pour ce domaine de la vie. La permanence du lien conjugal doit être soulignée avec force et insistance, comme l'intention même que le Créateur et Rédempteur a instituée. Ceci implique le rappel et la mise en garde de tout acte, de tout péché, qui compromet l'union conjugale ou prépare la rupture du lien matrimonial.

Cela revient à dire que le ministère pastoral de l'Église ne devrait pas s'occuper exclusivement des situations dites « de détresse » où un secours et une intervention spéciale sont nécessaires, mais encore s'adresser à des jeunes membres de la communauté pour qu'ils suivent la voie indiquée dans toutes les activités où ils s'engagent et, en particulier, les préparer en vue de leur future union conjugale.

Pratiquement, cela revient encore à dire, et nous le redisons, que confesser notre foi au Dieu trinitaire ne se limite pas à un seul domaine, isolé de l'existence chrétienne, mais englobe la vie tout entière. Tant les jeunes que les adultes seront préparés adéquatement à prendre conscience de leur responsabilité et des limites de leur liberté. Or, à notre avis, l'éducation en vue de la formation d'une famille chrétienne ne peut se limiter aux seules « consultations préconjugales », mais elle est forcément un concept bien plus vaste que celui qui ne se contente que de deux ou trois séances « pour

fiancés devant se marier ». Une telle éducation devrait commencer déjà avec les enfants, se poursuivre durant les diverses étapes de leur développement et accompagner toutes leurs expériences jusqu'à ce qu'ils atteignent la maturité. Elle visera le développement d'une intelligence claire du sens véritable de l'amour chrétien.

Dans un plan que l'Église et les foyers chrétiens devraient adopter ensemble, en coordonnant tous leurs efforts, on explicitera le concept d'amour qui aidera le chrétien individuel à interpréter les exigences de cet amour de manière concrète et à appliquer pratiquement les principes qui le régissent. Car l'amour est la motivation principale de toute relation personnelle ou communautaire. Ce même message d'amour, l'Église cherchera à le présenter constamment au foyer chrétien. Ainsi, l'Église et la famille partageront en commun la même responsabilité pour cette préparation générale. Il n'est pas inutile alors de rappeler que l'Église encouragera, par tous les moyens, les parents à conduire leurs enfants dans les voies du Seigneur et à veiller sur leur éducation spirituelle et le développement de leur foi.

Outre une telle préparation « générale », tout autre organisme ou groupement chrétien pourrait à cet effet chercher à élaborer des programmes particuliers, programmes accordant une attention très spéciale à la réalité du couple, à l'institution de la famille, etc. Un tel programme pourrait déboucher vers des « cours » où l'on examine et approfondit les aspects de la sexualité physique, la compatibilité d'ordre émotionnel, comme aussi des questions telles que celle du budget à adopter, les intérêts communs à maintenir ou développer, la répartition des responsabilités et des tâches de chaque membre de la famille, etc.

L'échec des mariages est en partie, peut-être même en grande partie, dû à leur préparation insuffisante ou même à l'absence de préparation. Des mesures immédiates peuvent être prises pour remédier rapidement à certaines carences. Elles éviteraient à nombre de situations dramatiques de se dégrader et d'aboutir à la rupture finale. Il nous semble légitime que l'Église puisse avoir recours à des experts pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche dans ce domaine, au concours de psychologues qualifiés, d'économistes experts, de sociologues, tous mettant leurs talents au service de l'Église et lui apportant leur contribution dans la mission qui consiste à préparer des mariages sains.

Nous éviterons de donner des idées trop précises sur le déroulement de telles séances, avant que le mariage ne soit conclu. Cela devrait dépendre des possibilités de chaque communauté ecclésiale. On peut diviser la session en plusieurs cours et commencer par examiner tel ou tel aspect plus important au début, en abordant peu à peu les questions d'importance seconde. L'essentiel, à notre avis, est que le tout se fasse sous la surveillance de pasteurs solidement ancrés dans la connaissance biblique et dont les études bibliques ou d'éthique biblique en la matière doivent orienter le reste. Le schéma adopté dans le présent cahier pourrait éventuellement servir de prototype à une telle préparation préconjugale.

Une fois ces sessions closes et le couple marié, il est absolument indispensable qu'un travail « de suivi » puisse être entrepris et poursuivi régulièrement. Un tel travail, ministère de cure d'âme, sera

autre chose que la banale visite pastorale rendue lorsqu'un brave paroissien tombe grippé, ou parce que telle bonne et dévouée dame de la réunion de couture a un empêchement pour assister au culte! Parmi les « activités » les plus dévalorisées de l'Église et les plus méprisables à l'heure actuelle se trouvent certaines visites qu'on ose encore, sans vergogne, appeler « pastorales ».

Si la classique « cure d'âme » peut, elle aussi, bénéficier de certains apports des nouvelles données de la psychologie et de la sociologie, en aucune façon elle ne doit être remplacée par des succédanés ni devenir le monopole du pasteur. Tout conseil presbytéral digne de ce nom doit s'y atteler, à condition que les anciens ou conseillers presbytéraux soient des chrétiens convaincus, des hommes formés et pleins de sagesse biblique.

Un ministère de suite permettra de voir si, après le mariage, le couple connaît des difficultés et dans quelle mesure l'Église peut lui apporter le secours de la religion chrétienne avant de lui administrer l'extrême-onction de la rupture.

Aucune préparation, même la plus fidèle et la plus minutieusement entreprise, ne peut éviter que tout couple chrétien connaisse des périodes de tensions et de crise. L'ignorer ou le dissimuler compliquerait davantage la situation. Mais il est possible de créer un climat sain, dans lequel l'intérêt, la compassion et l'aide peuvent être offerts et reçus librement.

Il est à craindre que les conditions actuelles dans lesquelles sont célébrés une grande partie des mariages chrétiens ne soient que la préparation d'un futur divorce! Pour éviter cela, il convient de prendre toutes les mesures possibles, découvrir les causes de conflits, les moyens de guérir les blessures, créer un esprit de confiance, d'authenticité, de patience et de compréhension.

Là où le divorce a eu lieu, l'Église montrera un intérêt tout particulier pour le conjoint qui en a été la victime. Tout divorce engendre et cultive un profond sentiment d'échec et de culpabilité et conduit à une détresse spirituelle. Même là où l'un des conjoints est fautif et sans apparent repentir, l'Église ne lui refusera pas son ministère d'exhortation et même de compassion.

## **2. Le rôle de l'État**

Concernant le rôle que l'État doit tenir, Hebdén Taylor écrit que celui-ci, en tant que tel, ne peut annuler le mariage par un décret. Il ne peut que reconnaître qu'un mariage a été brisé par le couple qui avait contracté les liens conjugaux. Or, ajoute-t-il, même un grand nombre de mariages que l'État avait reconnus en réalité ne l'étaient point au sens vrai du mot. L'État peut qualifier d'union conjugale ce qui n'a jamais en réalité été un mariage normal. Ainsi, précise-t-il, l'idée de la dissolubilité du mariage est inhérente à celui-ci; la dissolution n'est qu'une fonction de l'État.

Une grande confusion règne à ce sujet, du fait que, pour certains, il y a un contraste entre le mariage reconnu par l'État et l'union libre. Or, nous l'avons déjà vu, la reconnaissance par l'État ne fait pas d'un mariage une union décisive, comparée à l'union libre, qui ne le serait pas. La reconnaissance du mariage est le fait de l'obligation de fidélité que contractent mari et femme. Et la dissolution du mariage est effective là où l'obligation à la fidélité mutuelle a été abandonnée. En principe, il n'y a pas de mariage lorsque le couple prétend que, privé d'amour, c'est maintenir une union immorale que de

rester ensemble. C'est donc une telle attitude intérieure, dit H. Taylor, qui annule le mariage, non pas la mesure légale, solennelle, prise par l'État. Mais, poursuit l'auteur, le divorce remédie à une sorte de bonheur, en créant une espèce nouvelle de malheur. Il cause un plus grand malheur qu'il ne guérit, puisqu'il amène un nouveau degré d'instabilité de l'institution matrimoniale. À cela s'ajoute la facilité relative avec laquelle, dans certains pays, on obtient le divorce.

Le sociologue français Leplay décrit cela comme un mariage partiel! Il l'est du fait qu'il est instable. Non parce qu'il l'est dans un cas isolé, mais à cause de toute la législation qui s'en occupe. La question se pose, dit encore H. Taylor, de savoir si la machine moderne est en mesure de remédier à ce malheur dans la société libérale qui cherche le bonheur, tandis que le but premier du mariage est la sainteté.

Le problème trouvera sa solution non pas en adaptant les lois modernes, mais en contribuant à changer le climat général et en convertissant toute idée relative au mariage. Or, plus que toute autre chose, le divorce est le fait de la pratique de l'incroyance et du refus catégorique de la morale biblique. « La vie entière est religion », et non poursuite de bonheur égoïste, ce qui implique le service de Dieu, choix, décisions, actes et comportements se plaçant au côté de Dieu.

Il nous faut faire du foyer chrétien, conclut Hebden Taylor, comme aussi du mariage chrétien, une ville bâtie sur la colline. L'exemple concret fera autant d'effet que l'exhortation donnée. Le pardon mutuel vécu aussi dans le mariage consolidera l'union conjugale. Le mari occupant la place qui lui revient, celle du « chef », il se mettra au service de sa femme et de toute sa famille.

Si nous attirons l'attention sur les conséquences positives, toutes heureuses, qui découlent du mariage chrétien selon les normes bibliques, nous devons aussi mettre en garde contre les conséquences désastreuses qui résultent du divorce. Cependant, dans un monde soumis au mal, le chrétien doit constamment se rappeler que le choix à opérer n'est jamais entre le bien absolu ou le mal absolu, mais qu'il est un choix du moindre mal.

---

**Aaron Kayayan**, pasteur

*Homme et femme il les créa*. Perspectives Réformées, Palos Heights, 1990.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))